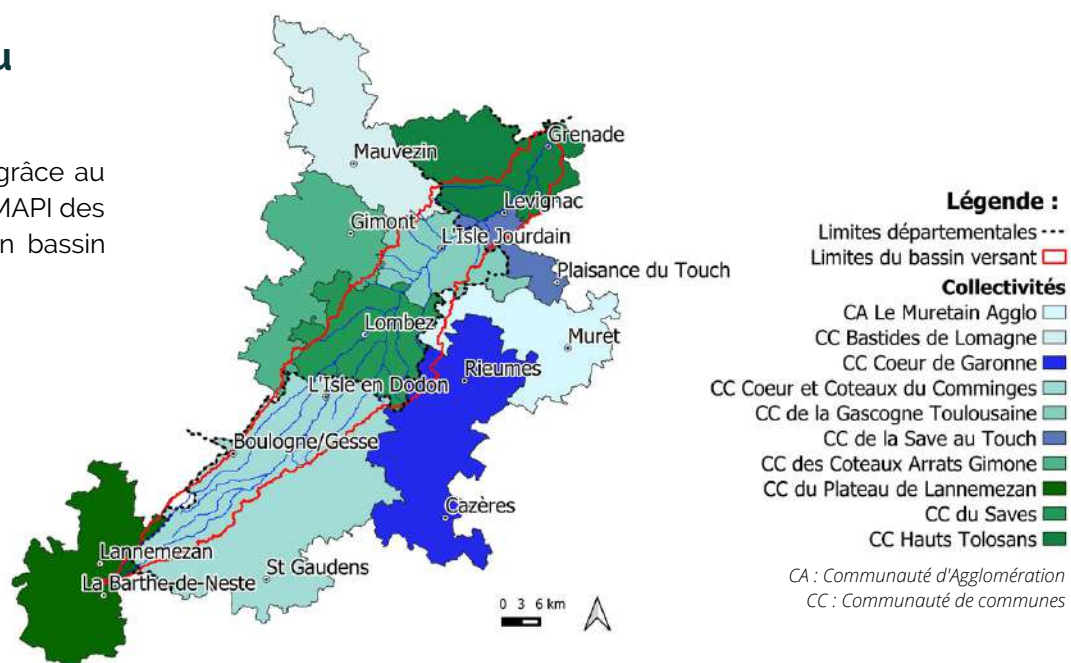


Quel est territoire du SYGESAVE ?

Le SYGESAVE peut intervenir grâce au transfert des compétences GEMAPI des collectivités territoriales de son bassin versant.



Comment est organisé le SYGESAVE ?

Les délégués sont élus par les conseils communautaires de chaque collectivité (Communautés de Communes et d'Agglomération).

Comité syndical (34 délégués)

Décisions relatives au fonctionnement du syndicat (budget, compte administratif, création de postes, programme de travaux...)



Bureau

(Jean-Luc DUPOUX - Président, François CODINE et Alain FRÉCHOU - vice-présidents, Jean-Pierre CABOS, Robert CASSAGNE, Pierre-Alain DINTILHAC, Georges DE LORENZI, Eliane MARSIGLIO, Josette ROUDIÉ, Christian TAUZIN)
 Décisions relatives aux marchés publics, aux subventions et aux dossiers réglementaires



Directrice - Coordinatrice

Anne-Marie DUPRAT - 06.07.55.02.96

Pôle administratif (Samatan)

Secrétaires comptable et administrative
 Anne-Marie SUZES
 Fabienne DAUBRIAC

Pôle technique

Technicien.ne.s de rivière

Secteur amont - L'Isle-en-Dodon Fabien BOUTEIX 06.88.76.87.43	Secteur médian - Samatan Héloïse SANDRE 06.45.93.59.01	Secteur aval - Lévigac Flaurine POPEK 06.07.66.92.21
--	---	---

Equipe rivière

Grégory MICHEL - Philippe LAFORGA



Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents

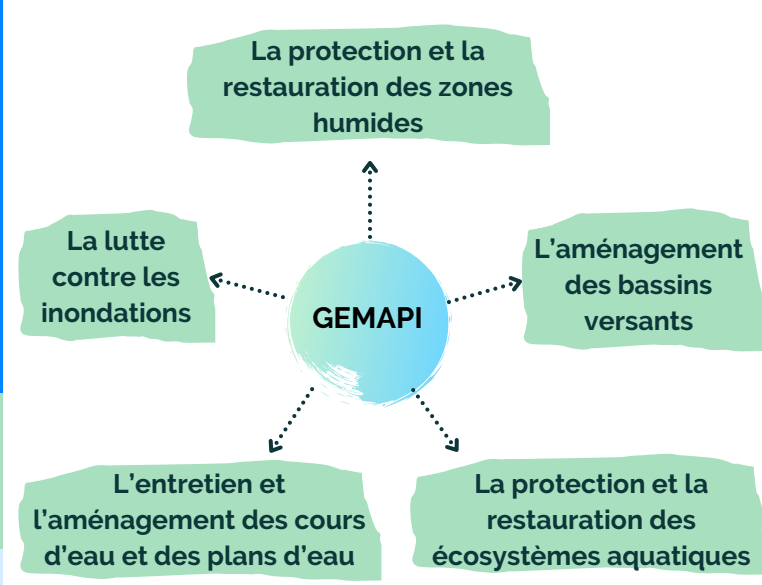
Qu'est-ce qu'un syndicat de rivière ?

Un syndicat de rivière est un organisme public, compétent sur un ou plusieurs bassins versants en termes de **Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)**.

Un bassin versant est un territoire regroupant l'ensemble des eaux s'écoulant vers un même cours d'eau ou plan d'eau. Dans le cas de notre syndicat, il s'agit du **bassin versant de la Save**.

Quelles sont les compétences d'un syndicat de rivière ?

Depuis le 1er janvier 2018, les lois de décentralisation ont confié la **compétence GEMAPI** aux intercommunalités (métropoles, communautés d'agglomération et de communes), qui peuvent l'exercer en interne ou la transférer aux syndicats de rivières. Les actions entreprises sont définies par l'article L 211-7 du Code de l'environnement :



Quelles sont les missions du SYGESAVE ?

Les principales missions du Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents (SYGESAVE) sont :

- Etudes et travaux
- Gestion et restauration des lits et des berges des cours d'eau
- Gestion et restauration des habitats aquatiques
- Prévention des inondations
- Surveillance
- Conseil
- Communication
- Appuis techniques et administratifs auprès des collectivités et des riverains

Les actions du SYGESAVE sont retracées dans le **Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)**, établi pour 5 ans, et ont pour objectif :

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'ici à 2027

Pour plus d'informations...



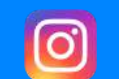
Sur internet : www.sygesave.fr



Via notre bulletin d'informations. Pour s'inscrire : secretariat@sygesave.fr



Sur Facebook : facebook.com/sygesave
facebook.com/syndicat.delasave



Sur Instagram : instagram.com/syge.save

Les autres acteurs de la gestion de l'eau

Gestion quantitative et autorisations de pompage
 Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) - 05 62 51 71 49 - contact@cacg.fr

Gestion piscicole et permis de pêche - Fédérations de pêche
 Haute-Garonne : 05 61 42 58 64 / Gers : 05 62 63 41 50
 Hautes-Pyrénées : 05 62 34 00 36

Mesures qualitatives de l'eau
 Agence de l'Eau Grand Sud Ouest - 05.61.36.37.38

Services de Police de l'Eau et de l'Environnement Office Français de la Biodiversité
 Haute-Garonne : sd31@ofb.gouv.fr / Gers : sd32@ofb.gouv.fr
 Hautes-Pyrénées : sd65@ofb.gouv.fr

Nous contacter...

Antenne technique de L'Isle-en-Dodon Secteur amont Mairie Annexe 31230 L'ISLE-EN-DODON 05.61.94.09.54	Siège administratif et technique de Samatan Secteur médian La Rente 31230 SAMATAN 05.62.62.05.68	Antenne technique de Lévigac Secteur aval Services techniques, rue du parc 31530 LEVIGNAC sur SAVE 05.61.85.83.10
--	--	--

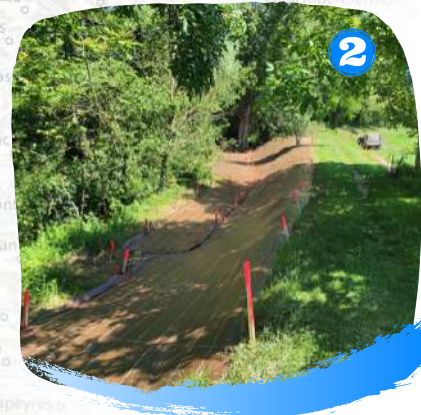
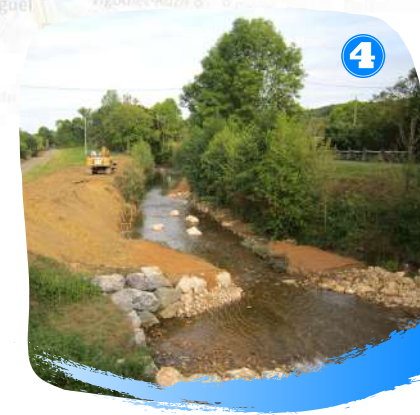
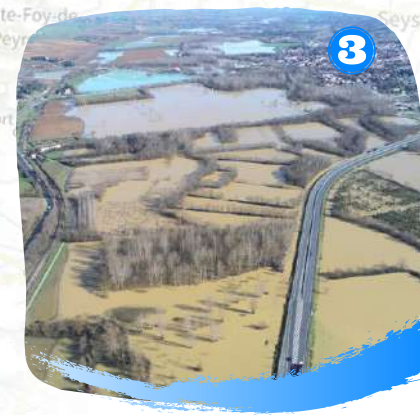


Les points remarquables du territoire du SYGESAVE...

- 1 La prise d'eau de la Save dans le Canal de la Neste à Lannemezan (65)
- 2 Les Gorges de la Save à Montmaurin et Lespugue (31)
- 3 La Zone Humide Prioritaire de L'Isle-Jourdain (32)
- 4 La Save et ses affluents sont jalonnés de 120 seuils dont de nombreux sont des seuils de moulins
- 5 La confluence Save - Garonne à Grenade-sur-Garonne (31)

Quelques chiffres clés...

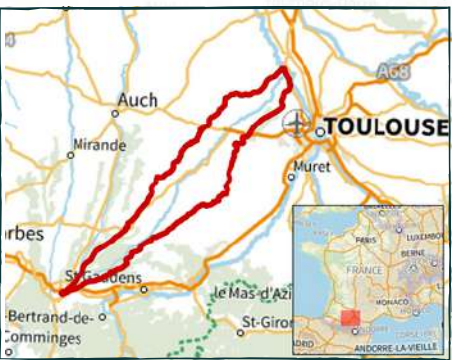
- **144 km** : la longueur de la Save de sa source à Lannemezan à la confluence avec la Garonne à Grenade-sur-Garonne
- **128 communes** réparties sur **10 collectivités** soit **1150 km²** de bassin versant
- **22 cours d'eau principaux** : Save, Seygouade, Gesse, Bernesse, Larjo, Houytère, Aussoue, Espienne, Goudex, Gradoue, Lieuze, Boulouze, Esquinson, Bigo, Laurio, En Peyblanc, Gay, Noailles, Rémoulin, Cédac, Arsène, Ribarot
- **492 km de cours d'eau, soit près de 1000 km de berges, gérés par le SYGESAVE**



Les actions du SYGESAVE...

Le SYGESAVE intervient dans le **cadre de l'intérêt général** sur les thématiques pour lesquelles il est compétent :

- 1 Le **transport sédimentaire** : des travaux de recharge sont organisés sur le secteur amont de la Save pour recréer le matelas alluvial de l'ensemble du cours d'eau.
- 2 La **gestion des espèces invasives** : fauche, arrachage et/ou bâchage sont entrepris pour lutter contre les différentes espèces exotiques envahissantes végétales (Renouée du Japon, Ailante, Buddleia...). De plus, une collaboration étroite avec les Fédérations de pêche a été mise en place pour le suivi des populations d'écrevisses invasives.
- 3 La **prévention des inondations** : la prise en compte des différents systèmes de protection, la pose de repères de crues, l'accompagnement aux communes font partie, entre autres, des actions de prévention des inondations.
- 4 Les **habitats aquatiques** : des actions de création d'habitats aquatiques et de renaturation sont entreprises par le syndicat pour améliorer les milieux de reproduction et d'habitats des différentes espèces.
- 5 Le **traitement des embâcles** : une procédure a été établie pour chaque cas d'embâcle constaté qui va de l'absence d'action au retrait de l'embâcle en passant par la fixation.
- 6 L'**entretien de la ripisylve** : la végétation aux abords des ponts est entretenue chaque année pour la Save et la Gesse et tous les 2 ans pour les affluents. L'entretien de linéaires de ripisylve est intégré dans le Plan Pluriannuel de Gestion (régénération naturelle, replantation ou abattage sélectif).



- Légende :**
- Limite du bassin versant
 - Cours d'eau
 - Limite départementale
 - Antenne administrative et technique
 - Antenne technique
 - Principale commune

